

La déclaration d'activité du CGA Provence est enregistrée sous le numéro 93130585113 auprès du préfet de la Région.

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

INTITULE DE LA FORMATION :

Visioconférence : La TVA et son actualité

La nature de l'action de formation conformément à l'article L.6313-1 du code du travail se définit comme **action de formation**.

OBJECTIF & PROGRAMME DE FORMATION :

La TVA n'est plus un impôt franco-français mais un impôt régi par l'Europe. Il est donc essentiel de connaître et de prendre en compte la jurisprudence de la CJUE, la position des instances communautaires, d'avoir la connaissance de la problématique des positions contradictoires (entre la doctrine, la jurisprudence du Conseil d'Etat et celle de la CJUE) pour sécuriser les choix de l'entreprise.

Cette actualisation des connaissances s'établit à partir d'une méthodologie de raisonnement twisté autour des grands principes régissant la TVA (champ d'application, droit à déduction).

L'étude des sujets abordés dépend de l'actualité jurisprudentielle et/ou doctrinale, des implications techniques et pratiques des contrôles et contentieux sur le territoire national.

A titre d'exemple, lors de la dernière session, ont été abordés les thèmes suivants :

- Les ventes à distance intracommunautaire,
- Les nouveautés fiscales entrant en vigueur au 01/01/2025,
- Les problématiques relatives aux indemnités et subventions,
- Le nouveau régime TVA des locations meublées,
- et diverses décisions jurisprudentielles rendues en matière de TVA sur divers thèmes.

Format : Formation à distance

Horaires et durée : 09:00 - 12:30 - 13:30 - 17:00 - soit 7,00 heures

Supports & Modalités pédagogiques :

Formation à distance. Exposé théorique ponctué de cas pratiques, réponses aux questions des participants pendant la formation. Remise d'un support documentaire. Evaluation de fin de formation pour valider les acquis des connaissances.



Moyens matériel et environnement de la formation :

Pour une formation ayant lieu dans une salle réservée par l'organisme de formation :

- La salle est équipée pour la formation, des pause-café sont effectuées plusieurs fois par jour ;
- Le repas du midi n'est pas inclus dans la formation. Cependant, nos espaces détente, cuisines et rooftop sont à votre disposition pour votre pause déjeuner si vous souhaitez apporter votre repas.

Pour une formation à distance :

La formation est réalisée en classe virtuelle, en direct, via un outil de visioconférence ZOOM.

Le bénéficiaire doit s'assurer que les apprenants possèdent un ordinateur avec une connexion internet stable et un débit suffisant pour utiliser une caméra et un micro.

Chaque apprenant doit être équipé d'une caméra et s'engage à accepter de s'en servir.

La formation alterne apports théoriques, échanges avec le formateur et cas pratiques.

Les supports pédagogiques sont diffusés pendant la formation mais sont transmis aux participants avant ou après la formation selon les préférences du formateur.

◆ Assistance technique

Une assistance est assurée par le CGA Provence:

- en amont (envoi du lien de connexion et informations d'accès)
- par téléphone, pendant la formation en cas de difficulté technique au 06 40 49 72 46

◆ Assistance pédagogique

Les participants peuvent interagir avec le formateur tout au long de la session (questions orales ou via le chat).

◆ Suivi et évaluation

Le suivi est réalisé via un émargement numérique (connexion).

Une évaluation des acquis et un questionnaire de satisfaction sont proposés en fin de formation.